

Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze - Participation exceptionnelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze est engagé dans une procédure judiciaire avec la SCI La Pelletière. Cette procédure, qui porte sur un contentieux d'expropriation, a donné lieu à de nombreux rebondissements.

A l'issue d'une cassation partielle portant sur le montant de l'indemnité d'expropriation, le comite du syndicat mixte a décidé de ne pas se pourvoir de nouveau en cassation et de ce fait, de procéder à un appel de fonds auprès des collectivités adhérentes, pour régler le montant de l'indemnité principale due à la SCI La Pelletière.

Aussi, le Conseil Municipal est-il appelé à en délibérer, et en cas d'accord autoriser le versement de la part de la Ville de Besançon, soit 83 514,20 F au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze.

Cette somme sera réglée sur le crédit ouvert par anticipation au Budget Primitif 1995 au compte 961.0/6409.89016.30200.

M. LE MAIRE : Un rapport un peu succinct pour une affaire très compliquée qui a débuté en 1988 au moment où s'est créé le Syndicat Mixte de Besançon-La Vèze. Il y a eu des problèmes avec la SCI La Pelletière qui possédait 20 hectares sur les 60 nécessaires pour réaliser cet aérodrome ; ces 20 hectares ont été évalués par les Domaines à 310 000 F et les travaux à 2 600 000 F. La SCI qui réclamait 25 MF s'est pourvue en cassation. Et nous arrivons, après toutes ces péripéties, à un final qui est un arrêt du 16 mai 1994 de la Cour d'Appel de Dijon qui précise que la SCI La Pelletière, pour 1,8 hectares exactement d'aménagement, doit avoir une indemnité qui correspond à 839 203 F. Comme 311 000 F ont déjà été réglés, il reste 527 459 F à verser à cette société qui est constituée de deux personnes. Or l'une d'entre elle, Président de la Chambre de Commerce, s'est toujours tenue à l'estimation des Domaines. Donc cette somme qui doit être partagée en deux sera réglée pour moitié à M. MUSSIGMANN. Il a été demandé au Syndicat Mixte, qui l'a accepté, de ne pas se pourvoir en cassation. Il lui en coûtera donc 263 729 F répartis entre la Ville, la Chambre de Commerce, le Département pour 31,66 % chacun et 5 % pour les petites communes du Syndicat. C'est ce qui a été décidé à la dernière réunion du Syndicat Mixte et qui vous est proposé en délibération.

M. DE SURY : Je ne voterai pas le rapport par lequel le Conseil Municipal est invité à voter un appel de fonds exceptionnel destiné finalement à la SCI La Pelletière à travers le Syndicat Mixte de La Vèze. Je ne le voterai pas pour protester contre une décision qui lui est un peu liée. J'ai en effet reçu la veille de Noël une lettre signée du Maire et datée du 20 décembre m'informant que par lettre du 13 décembre, la Ville dénonçait la convention qui la liait depuis 1985 à l'aérodrome de Dole – Tavaux.

J'interviendrai d'abord sur la forme. Je rappelle en effet que je suis le seul représentant de la Ville au Comité de Gestion de l'aéroport de Dole - Tavaux. On peut donc s'étonner que j'aie été le dernier informé de cette décision. Je l'ai été en effet huit jours après qu'elle ait été notifiée au Président du Comité de Gestion, le Président de la CCI de Lons alors que rien ne me laissait présager cette décision. Mais ce n'est pas ce que je considère comme le plus grave. Certes, il eût probablement mieux valu que j'en sois averti quelques jours avant mais à la limite huit jours de plus ou de moins, quelle importance. Ce qui par contre me choque vivement, c'est qu'à aucun moment le représentant de la Ville n'ait été averti de ce projet, encore moins consulté. Quelle signification cela a-t-il dans ces conditions de représenter la Ville ?

Sur le fond, je serai relativement bref. La desserte aéronautique, c'est essentiellement les grands aéroports, ceux d'où partent et où arrivent des lignes régulières, c'est-à-dire pour nous Paris, Mulhouse - Bâle et dans une moindre mesure Genève. L'essentiel est que des liaisons rapides soient établies entre Besançon et ces aéroports. Il y a d'autre part les aéro-clubs qui ne nécessitent que des aménagements peu coûteux. Entre les deux, il y a des choses dont l'utilité n'est pas démontrée, dont le coût est élevé si on veut qu'il serve à quelque chose et dont l'essentiel est de ne pas les multiplier si on ne veut pas gâcher l'argent public. L'aérodrome de Dole - Tavaux est dans ce cas ; c'est une structure fragile. Son coût pour la Ville de Besançon représente 230 000 F toutes taxes comprises investissement et fonctionnement. Laisser l'aérodrome de Dole - Tavaux à la charge des seuls Jurassiens, c'est prendre un risque grave, celui de sa fermeture. Est-ce que l'aérodrome de La Vèze peut se substituer à l'aérodrome de Dole - Tavaux ? La réponse est négative. L'aérodrome de La Vèze souffre de handicaps importants, la piste même rallongée n'a que 1 400 mètres théoriques, en fait 1 350 mètres dans un sens et 1 100 mètres dans l'autre et surtout sa résistance en limite l'accès à des avions de 12 à 15 tonnes, donc la rend inaccessible aux charters et également aux fockers de l'aéropostale qui se posent à Dole - Tavaux. Cela veut dire en cas de fermeture de Tavaux, la fermeture de la ligne aéropostale pour laquelle Besançon s'est prononcée, c'est un problème qui se pose. Je voudrais aussi, au titre d'une petite expérience aéronautique, dire avec une certaine solennité que pour l'aérodrome de La Vèze on a déjà rallongé la piste, puis mis une balise, ensuite mis un balisage basse intensité puis des contrôleurs. Mais cela ne suffira pas, parce qu'on va nous demander un balisage haute densité, un ILS c'est-à-dire un instrument pour atterrir par mauvais temps, c'est en tout cas une exigence qui serait celle de l'aéropostale et tout cela pour que dans les conditions actuelles de la piste, longueur et résistance, les avions de plus de 15 tonnes ne puissent pas se poser. Quand on songe au coût que tout cela va représenter et qu'on le compare aux 230 000 F que coûte notre participation à Tavaux, risquant par là de mettre en péril cet aérodrome et la liaison de l'aéropostale, on est amené à se poser la question : où est l'intérêt de la Ville ?

M. ANTONY : Monsieur le Maire, je voulais dire que je comprends parfaitement l'attitude de notre collègue. Il y a eu un ratage effectivement, un manque de communication et nous en prenons acte. Je ne sais pas d'où cela vient. Tout ce que je peux dire c'est que la décision a été prise par un certain nombre de collectivités de se désengager au niveau des services qui ont préparé les lettres, ou plutôt il y a eu des contacts au niveau des services et les élus ensuite ont mis en forme les lettres de désengagement. Je vais essayer de vous résumer cette affaire simplement et vous expliquer pourquoi des réflexions ont été engagées. En 1993, le total passagers commerciaux sur Dole - Tavaux se monte à 7 409. Pour les neuf premiers mois de 1994, il y en avait 19 048 à Besançon - La Vèze. On voit se développer les aérodromes d'affaires et le Conseil Général du Doubs a très nettement pris position pour subventionner l'aérodrome de Besançon - La Vèze et celui de Montbéliard - Courcelles. La convention qui avait été signée ne justifiait pas qu'on présente devant les collectivités les lettres de désengagement, ceci revient tout à fait au Président de chacune des collectivités. C'est ainsi que le Département du Doubs s'est désengagé sous la signature de M. GRUILLOT, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Gray - Vesoul, la Ville de Besançon également. Si vous voulez, je peux vous donner l'argumentaire suivant qui est celui du Département : l'aérodrome de Dole - Tavaux répond de par sa dimension, son niveau d'équipement et sa vocation, au souci de disposer en Franche-Comté d'une infrastructure plus importante à caractère régional voire interrégional dont le financement relève des collectivités intervenant à ce niveau. Ce qui est sous-jacent, c'est que les collectivités qui ont dénoncé la convention considèrent qu'un aéroport à caractère régional doit être pris en charge par la Région, voilà la philosophie et les aéroports d'affaires doivent être pris en charge par les collectivités au niveau inférieur, c'est-à-dire le Département et les villes. C'est tout simplement cela qui a présidé à ce choix fait par les Présidents.

M. LE MAIRE : Je voudrais compléter ce que vient de dire M. ANTONY. C'est une décision qui a été prise en Municipalité parce que le Maire a signé la convention et le Maire seul a le droit ensuite de résilier cette convention, il n'est pas nécessaire d'en informer le Conseil. Je regrette bien sûr que le représentant de la Ville n'ait été informé de cette décision que huit jours plus tard. C'est une erreur et j'en ai parlé avec M. DE SURY. C'est vrai que huit jours de plus ou de moins, cela ne changeait rien mais sur la forme M. DE SURY a parfaitement raison.

Quant au fond, je suis en désaccord avec lui car c'est 283 000 F que nous avons versés l'an dernier pour Tavaux et cela fait une dizaine d'années au moins que nous versons 230 000 F sans qu'il y ait un service rendu aux Bisontins qui soit comparable à celui que doit rendre un aérodrome comme celui de La Vèze. Donc nous avons fait le choix en Municipalité de nous retirer. Pourquoi fallait-il le faire si vite ? Parce qu'il y a un délai qui est le 31 décembre de chaque année et que c'est une résiliation qui intervient deux ans après. Nous avons respecté la forme de la convention, la Ville a dénoncé, le Département, la Chambre de Commerce et la Chambre de Commerce de Gray ont suivi, cela veut dire qu'effectivement l'aérodrome de Dole - Tavaux ne doit pas être à la charge des collectivités Département, Chambre de Commerce et Ville de Besançon. Du côté de la Bourgogne, on n'a jamais fait d'effort et on a soutenu à bout de bras cet aérodrome de Dole - Tavaux depuis des années. Or il paraît normal que nos investissements aillent plutôt sur La Vèze où effectivement, peut-être que certains n'en sont pas sûrs, c'est en tout cas les échos que nous avons de ceux qui fréquentent les avions et qui ont intérêt à prendre l'avion à La Vèze que d'aller à Dole - Tavaux, les conditions sont meilleures et plus favorables. Quant à l'aéropostale, il faudra peut-être revoir avec la Poste, ce n'est pas notre affaire que la Poste aille à Dole - Tavaux ou à La Vèze. Je dis simplement que c'est dans un souci de bonne gestion qu'on s'est retiré de Dole - Tavaux pour consacrer nos crédits sur l'aérodrome de Besançon - La Vèze. Voilà pour compléter ce qu'a dit Daniel ANTONY.

M. NACHIN : Monsieur le Maire, je pense que dans un souci de bonne gestion, il faudrait arrêter de gaspiller de l'argent au profit de l'aérodrome de La Vèze. Ce n'est pas la première fois que nous avons ce débat. Je me souviens qu'en 1989 je crois, nous avons dû payer des sommes considérables pour un aérodrome dont chacun sait très bien que c'est le gadget du Président de la Chambre Régionale de Commerce.

M. LE MAIRE : On ne peut pas dire cela !

M. NACHIN : Je parle de La Vèze. Je n'étais pas au courant de ce que vient de dire M. DE SURY concernant notre retrait du Comité de Gestion de Dole - Tavaux. Je pense que c'est une question qui est importante dans la mesure où cela a des incidences sur le trafic postal et cela mérite réflexion. Vous avez pris votre décision mais je crois que cela aurait été quand même bien que le Conseil Municipal en soit informé.

En tout cas, pour ce qui concerne La Vèze, je crois qu'il faut arrêter les frais et personnellement je ne voterai pas cette participation exceptionnelle qui fait suite à de très nombreuses participations plus ou moins exceptionnelles. Je souhaiterais, Monsieur le Maire, que vous nous disiez depuis l'ouverture de l'aérodrome de La Vèze ce que cela a coûté à la Ville de Besançon au point de vue investissement et fonctionnement et deuxièmement je souhaiterais que vous nous disiez quelle est la fréquence des vols, quel est le nombre de passagers qui empruntent cet aérodrome et pour quoi faire. Est-ce que l'aérodrome a une utilité par exemple sur le plan économique ou est-ce simplement un moyen de se distraire pour des gens fortunés ?

M. LE MAIRE : Je crois qu'il faut parler de choses qu'on connaît. André NACHIN ne connaît pas l'aérodrome de La Vèze, il ne sait pas du tout s'il y a des avions qui atterrissent et il prend cela pour un gadget. Si c'était un gadget, jamais la Ville ne s'y serait engagée. Alors on le tiendra au courant du fonctionnement, de l'évolution, etc. tout cela est suivi par le Syndicat Mixte de La Vèze auquel on

participe à la même hauteur que la Chambre de Commerce et que le Département du Doubs et avec 18 communes voisines. Nous avons donc ensemble, investi sur l'aérodrome de La Vèze avec lequel nous avons obtenu, à mon avis, totale satisfaction puisqu'il permet les voyages d'affaires, qu'il rend service au CHR et pour d'autres déplacements encore. On donnera le compte rendu annuel qui est établi par le Syndicat Mixte de La Vèze.

M. BAS : Monsieur le Maire, je ne connais pas le fond du dossier sur cette affaire du retrait. Néanmoins, je pense que cette décision est importante et mérite une information et une discussion, il faut être sérieux. Vous ne pouvez pas tout à la fois, Monsieur le Maire, nous reprocher d'avoir des insinuations ou de vous demander ce que cache tel ou tel dossier lorsqu'on apprend par le plus grand des hasards qu'on est en train de se retirer d'un axe structurant de la politique des transports de la région. Naturellement, vous n'êtes peut-être pas obligé de nous en informer, j'en prends acte mais il me semble qu'on nous submerge d'informations peut-être beaucoup moins importantes sur des petites subventions, des petites opérations et que pour celle-ci qui est tout de même, je tiens à le préciser, un axe structurant de la politique des transports, qu'il n'y ait pas eu une communication en Conseil, qu'il n'y ait pas eu un débat ou tout au moins qu'il n'y en ait pas eu une communication à un certain nombre d'instances compétentes au sein de cette équipe municipale. Je trouve que c'est très choquant. A partir d'un constat comme celui-là, vous ne pouvez pas nous reprocher d'insinuer un certain nombre de choses puisqu'il semblerait qu'il n'y ait pas une clarté complète des informations qui sont fondamentales.

M. LE MAIRE : Je vous en prie, n'exagérez rien ! A chaque Conseil Municipal, je vous donne en numéro 1 le bilan des décisions prises dans le cadre de l'autorisation de principe que vous m'avez accordée pour remplir un certain nombre d'actes de gestion courante, cette dénonciation de convention y sera insérée dans la prochaine séance. On ne fait pas cela au jour le jour Monsieur BAS, on vous donne régulièrement la liste de toutes les conventions passées (protestations). Mais vous n'y comprenez rien Monsieur BAS, relisez le rapport numéro 1 qui est toujours le rapport numéro 1 de tous les Conseils Municipaux, le bilan des décisions prises dans le cadre, etc. pour l'autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante, c'est-à-dire signer des conventions, dénoncer des conventions, etc. Donc Dole - Tavaux sera dans la prochaine délibération, ce sont les services qui préparent cela et ils le font régulièrement à chaque séance du Conseil Municipal, mais il n'y a absolument rien à cacher là-dedans.

M. JACQUEMIN : Ce dossier n'est pas banal. Il n'est pas sans importance, il n'est pas nul, il n'est pas négligeable. Il mérite effectivement la consultation, à mon sens, du Conseil Municipal. Pourquoi ? Parce que dans le dispositif des relations et du service public dont on parlait tout à l'heure, qui concerne notamment la Poste pour la Région de Franche-Comté, cet aérodrome est une infrastructure importante mais fragile. Elle est importante parce qu'elle assure ce qu'aucun aéroport de la région ne peut assurer de par sa dimension de piste, de par ses équipements. Ce n'est pas ou La Vèze ou Tavaux et lorsqu'il a été décidé de réaliser La Vèze, cela a été fait en prenant la précaution expresse de dire que La Vèze ne peut vraiment fonctionner qu'à partir du maintien de Tavaux. Je confirme tout à fait les propos tenus par M. DE SURY. Je crois qu'une décision a été prise là, et apparemment d'ailleurs dans une certaine confusion chez vous, dans vos services...

M. LE MAIRE : Pas du tout !

M. JACQUEMIN : Apparemment l'information n'a pas été faite, et l'air embarrassé des uns et des autres en face de moi en témoigne largement, et on n'a pas eu de débat sur cette affaire. Il faut admettre qu'il y a des choses qui ne vont pas tout de même. Je déplore ce manque de débat car cette décision aura des conséquences pour la Région de Franche-Comté et pour la capitale régionale. A-t-on clairement, Monsieur le Maire, saisi la Région de l'enjeu ? Avez-vous avant de dénoncer avec les collègues Présidents des départements, saisi la Région de ce dossier important, de l'organisation

du transport aérien ? Pouvez-vous me répondre là-dessus ? Le coût de 230 000 F est certes important mais pas suffisamment pour légitimer une décision dans l'urgence et sans débat. Je crois que cela aura des conséquences et j'aurais souhaité qu'on trouve une solution en s'adressant peut-être à la Région de Franche-Comté. Sur l'opinion qui prévaudrait que les aérodromes locaux ou aéroports locaux reviennent aux départements et aux grandes villes et qu'en contrepartie un aéroport régional avec certains équipements que ne peuvent pas avoir les autres revienne à la Région, je suis d'accord. Encore faut-il que le débat soit engagé et cette décision dans l'urgence et la précipitation, sans concertation vraiment de la Région de Franche-Comté, ne me paraît pas convenable. Ce que je souhaite, c'est que ce débat soit engagé le plus vite possible.

Les conséquences, quelles sont-elles ? C'est que vous allez mettre en difficulté Tavaux qui, je crois, ne survivra pas au retrait des dites collectivités et ce qui ne lui survivra pas non plus ce sont les services par voie de conséquence rendus par cet aéroport régional tant en terme de déplacements, de loisirs et de tourisme gros porteurs qu'en terme de poste et le dossier, peut-être ne le savez-vous pas, risquerait de revêtir une actualité pressante. Donc je dis que vous nous mettez devant une décision de fait accompli dont aucune des conséquences économiques et de service public ne sont appréciées. Je ne peux pas me satisfaire d'un tel comportement. Je regrette beaucoup que cela se passe une fois de plus comme cela.

M. LE MAIRE : Je vous expliquerai simplement, Monsieur JACQUEMIN, que j'ai dénoncé cette convention en accord avec le Président du Conseil Général et nous nous sommes dit qu'avec un délai de deux ans, on peut mettre la Région face à ses responsabilités. Si on commence à discuter avec la Région pour dire qu'on va peut-être dénoncer, on en a pour plus de deux ans à savoir ce que fera la Région, on connaît cela sur bien des dossiers. Donc on a pris cette méthode peut-être un peu énergique pour dire qu'au 31 décembre et c'était là dans la deuxième quinzaine de décembre, on se retirait. Pendant ces deux années, la Région aura le temps de discuter et de faire des propositions. On en a d'ailleurs déjà largement discuté avec le Président de la Région qui connaît bien le fond de notre pensée à tous.

M. PINARD : J'entends dire que ce n'est pas convenable et vous n'auriez pas été informé ? J'ai ici le rapport qui a été soumis par M. GRUILLOT au Conseil Général le 19 décembre, je vous en lis la conclusion (protestations) -on n'est pas au Conseil Général, c'est vrai, mais vous avez un double langage et vous avez dans votre groupe deux Conseillers Généraux qui sont informés, ils ont les mêmes rapports que moi- je vous invite donc à vous prononcer sur la proposition suivante : désengagement du Département dans sa participation au déficit de gestion de l'aéroport régional de Dole – Tavaux et dénonciation de la convention avant le 31 décembre 1994. Alors au Conseil Général, la Droite vote le rapport à l'unanimité, mais ici, sur le même problème, elle adopte une position totalement contradictoire. Je vous répète que cette décision a été prise en concertation avec les diverses collectivités. Quant à moi, il n'est pas question de payer pour l'aéropostale ; s'il faut encore payer alors qu'on a déjà dans les quartiers des boîtes aux lettres qui ne sont plus levées après 13 heures, où va-t-on ? Tout à l'heure on parlait de service public ; moi je n'ai pas cette conception-là du service public et je constate que sur ce problème de l'aérodrome il y a eu concertation entre les diverses collectivités et qui voulait être informé l'était.

M. DE SURY : Je me borne à souhaiter que la position de la Ville soit reconsidérée.

M. LE MAIRE : Je veux bien mais enfin vous cherchez ici ou là à faire des économies, on se met d'accord pour constater qu'il y a un aéroport qui ne sert pas à grand chose et qu'on peut là réaliser 300 000 F d'économie par an et vous n'êtes pas d'accord. Nous avons dénoncé en commun cette convention. Si vous voulez, je vous repasse cela au prochain Conseil et on en discutera. Je vous dirai ce qu'il en est mais la décision je pouvais la prendre très bien comme l'a prise le Président GRUILLOT et vous en informer par la délibération dont nous parlions tout à l'heure. Mais il ne faut pas exagérer !

M. PINARD : Simplement, il serait bon que l'actuel Président de la Chambre de Commerce s'entende avec l'ancien Président de la Chambre de Commerce (réactions).

M. BAS : Juste un mot, Monsieur le Maire. M. PINARD nous dit que le Conseil Général a pris cette décision et que nous pouvions être informés par ce moyen-là mais il a fait référence à un rapport qui a été soumis à l'Assemblée Départementale. Donc, cela veut dire que M. le Président du Conseil Général a estimé utile d'informer son assemblée et de procéder à une discussion. Encore une fois, Monsieur le Maire, j'ai bien pris la précaution lors de ma première intervention sur ce sujet de dire que je ne connaissais pas le fond du dossier mais que simplement je considérais que la décision était d'une importance telle qu'elle méritait tout de même une information du Conseil Municipal. C'est tout de que je veux dire, la polémique ne va pas plus loin. C'est une simple discussion sur une information qui est importante et Monsieur PINARD, il me semble que vous vous êtes vraiment contredit en mettant bien en évidence que l'Assemblée Départementale, elle effectivement, avait eu droit à un débat.

M. LE MAIRE : Le Président GRUILLOT a jugé utile de procéder comme cela, je ne l'ai pas jugé utile, c'est tout. A la prochaine séance du Conseil Municipal, dans le point numéro 1, il y aura Tavaux et on vous apportera tous les éléments mais vous n'aurez qu'à approuver simplement la décision que j'ai prise, c'est tout, ou de la contester mais enfin je ne vois pas comment. J'ai jugé utile de le faire peut-être vite parce qu'il y avait cette date du 31 décembre et c'est le Service Economique qui suit le dossier Dole - Tavaux qui a rédigé tout cela. Il y a eu malentendu je le reconnais, on aurait dû au moins en informer le représentant de la Ville à cette instance mais cette décision a été vue en Municipalité, et l'on a décidé, en tout état de cause, qu'il fallait procéder de cette façon-là.

Mme FOLSCHWEILLER : Une explication de vote Monsieur le Maire et juste un petit commentaire. Je ne veux pas me prononcer sur ce qui s'est passé, je crois que vous êtes seul maître de la décision que vous avez prise. On peut la regretter. Je me posais la question de savoir ce que j'allais voter sur ce dossier parce qu'on a déjà mis de l'argent mais l'information que nous a apportée M. DE SURY me conforte. Je ne voterai donc pas ce crédit car c'est vrai je crois que l'aérodrome de La Vèze n'est pas d'un intérêt public tel que la Ville y investisse sans fin. L'aéroport de Dole - Tavaux est d'un autre intérêt, on ne peut pas les comparer.

M. LE MAIRE : L'aérodrome de La Vèze est utilisé par de nombreux Bisontins, industriels, l'Hôpital, etc. Je ne connais personne qui aille prendre l'avion à Tavaux pour affaires, etc. Mais on vous donnera à la fois le bilan de La Vèze et celui de Tavaux.

M. JACQUEMIN : Tout ce dossier-là est connu parfaitement depuis de nombreuses années et il a été clarifié au moment de la création de La Vèze en disant clairement, et je réponds là à Joseph PINARD, qu'il y avait des fonctions très différentes assumées par ces deux aérodromes. Il est vrai que pour La Vèze c'est une fonction d'affaires, je ne le conteste pas, mais il est vrai aussi que cet aérodrome de La Vèze est adossé à un aérodrome régional dont nous avons besoin et que la ligne politique arrêtée au moment de la création de La Vèze était complémentaire à un Tavaux qui était nécessaire. Le calage avec mon successeur à la Chambre de Commerce, de ce point de vue-là et sur la politique d'ensemble, est fait depuis bien longtemps.

M. LE MAIRE : C'est une position qui peut quand même évoluer. On a toujours regretté de financer Dole - Tavaux parce que la Bourgogne n'a jamais suivi et qu'on devait supporter des frais autant que le Jura. Maintenant c'est vrai que cela va poser des problèmes à Dole - Tavaux mais ils réfléchiront, s'adresseront à la Région et on verra. Mais je crois qu'il était absolument indispensable de faire cela.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité, 3 Conseillers votant contre, 5 s'abstenant, en décide ainsi.